

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2008

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2009-2012 - (n° 1128)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 16 Rect.

présenté par  
M. Migaud-----  
**AVANT L'ARTICLE 8**

Rédiger ainsi l'intitulé du chapitre III :

« L'évolution des prélèvements obligatoires ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'un amendement de conséquence de celui ayant introduit, avant l'article 8, un article précisant l'évolution des prélèvements obligatoires sur la période mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>.